

Séance du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2022

X

Nombre de conseillers

- En exercice	11
- Présents	10
- Votants	11
- Absent(s) excusé(s)	1
- Absent(s)	
- Pouvoir	1
DATE CONVOCATION	08/07/2022

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **19 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux le dix-neuf du mois de juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A E	A		P	A E	A		P	A E	A
AUDIN-VERNET Françoise	X			PEYRONNET Hervé	X			ROBERT Clément	X		
BERAUD Emilie	X			PLANCHENAUT Daniel	X			RUJIZ Joël	X		
KLEIN Kévin	X			POMMIER Lucas	X			VIALLE Sandrine	X		
MALHIERE Thierry	X			PRADINES Cédric		X					

* **Secrétaire séance** : Sandrine Vialle * **Secrétaire auxiliaire** : Lorenza PICHOT

* **Pouvoir(s)** : Cédric PRADINES donne pouvoir à Hervé PEYRONNET

- Approbation du précédent conseil
- Délibération coût objectif et honoraires MOE école APD
- Validation plan aménagement CRB - le Pin
- Délibération complémentaire vente/achat terrain le Bouchet
- Délibération valeur vénale
- Décision modificative achat terrain Faure
- Délibération SIEL-FREE frais de branchement électricité et télécommunication
- Délibération demande de subvention Région (Bonus Ruralité Sanitaires publics – Salle associative)
- Avis PPA (Plan Protection de l'Atmosphère)
- Délibération tarifs cantine
- Délibération tarifs concession de cimetière
- Délibération reprise de concession de cimetière
- Renseignements divers
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération :

- Remboursement frais de transports scolaires

A l'unanimité, l'assemblée approuve ces ajouts.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir enlever à l'ordre du jour deux délibérations :

- Délibération valeur vénale
- Délibération complémentaire vente/achat terrain le Bouchet

A l'unanimité, l'assemblée approuve ces retraits.

La séance du 2 juin 2022 est approuvée **à l'unanimité**.

Arrivée de Clément Robert 20h45

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET.

Madame AUDIN-VERNET explique que l'Acte d'Engagement signé le 18 novembre 2021 entre Atelier des Vergers, architecte mandataire et ses co-traitants et la Commune de Verrières-en-Forez, Maître d'Ouvrage, et concernant la mission de Maîtrise d'Œuvre sur le projet de construction d'une nouvelle école et d'une cantine scolaire prévoit, sur la base d'une enveloppe financière prévisionnelle à 990 000 € HT, un taux de rémunération à 12.43% soit 123 057 € HT pour la mission de base + EXE + DIAG.

Conformément à l'article 8.1.2 du CCAP relatif à la Fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération, la rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'Avant-Projet Définitif et de l'engagement du maître d'œuvre sur le coût prévisionnel des travaux.

Le montant du coût prévisionnel des travaux ainsi que le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre sont arrêtés par avenant dans le délai de 15 jours suivants la validation des études d'avant-projet définitif.

Il est donc demandé à l'assemblée municipale d'approuver :

- l'Avant-Projet Définitif et le montant du coût prévisionnel objectif à 1 404 370.22€ HT
- le montant de la rémunération de la MOE à 166 417,88€ HT soit 199 701,46€ TTC pour la mission de base +EXE +DIAG et respectivement 17 554.63€ HT soit 21 065.56€ TTC pour OPC et 2 527.87€ HT soit 3 033.44€ TTC pour SSI correspondant à un taux de rémunération de 11,85%.

Arrivée de Lucas Pommier 21h05

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif et le montant du coût prévisionnel objectif à 1 404 370.22€ HT
- APPROUVE le montant de la rémunération de la MOE à 166 417,88€ HT soit 199 701,46€ TTC pour la mission de base +EXE +DIAG et respectivement 17 554.63€ HT soit 21 065.56€ TTC pour OPC et 2 527.87€ HT soit 3 033.44€ TTC pour SSI correspondant à un taux de rémunération de 11,85%.

– VALIDATION PLAN AMENAGEMENT CRB - LE PIN

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du Plan d'Aménagement qui a été présenté au conseil du 2 juin 2022 pour les forêts sectionales CRB et le Pin dont la surface totale couvre 140,85 ha.

Ce projet, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier, comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement des deux forêts sectionales du CRB et le Pin.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter la validation du projet à une date ultérieure.

DEL.N° 2-19/07/2022 – DECISION MODIFICATIVE ACHAT TERRAIN FAURE

Dans le cadre de la régularisation de la route de Prassouroux, la commune de Verrières en Forez s'est portée acquéreur le 13 décembre 2021, de segments de deux parcelles appartenant à Mr René FAURE pour une surface de 257 m2.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une délibération modificative sur le budget de la commune en section d'investissement afin de régler le montant de cette acquisition, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 chemin des rapeaux opération 14	100.00 €	
Total D21 : Immobilisations corporelles	100.00 €	
D 2112 :		100.00 €
Total D21 : Immobilisations corporelles		100.00 €

Après discussion, l'Assemblée Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette délibération modificative n°1 du budget de Commune.

DEL.N° 3-19/07/2022 – DELIBERATION SIEL-FREE FRAIS DE BRANCHEMENT ELECTRICITE ET TELECOMMUNICATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension du réseau électrique et de télécommunication afin d'alimenter l'antenne de téléphonie mobile qui va être installée par Free.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Extension BTS P. "STADE" - prop. FREE (L332-8)	26 990 €	60.0 %	16 194 €
TOTAL	26 990.00 €		16 194.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

- **Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P. "STADE" - prop. FREE (L332-8)" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- **PREND ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- **DECIDE** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

DEL.N° 4-19/07/2022 – DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION REGION (BONUS RURALITE SANITAIRES PUBLICS – SALLE ASSOCIATIVE)

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET.

Elle rappelle au Conseil Municipal le projet de construction des sanitaires publics du village et d'une salle inter-associative dont l'estimatif du montant des travaux en phase APD est de 193 651 € HT (chiffrage APD 18/05/2022).

Elle propose de faire une demande de subvention à la Région dans le cadre du Bonus Ruralité, d'un montant de 58 095 € correspondant à 30% du montant des travaux HT.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du Bonus Ruralité, d'un montant de 58 095 €

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer les pièces administratives.

DEL.N° 5-19/07/2022 – AVIS PPA (PLAN PROTECTION DE L'ATMOSPHERE)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les grandes lignes du troisième PPA (Plan De Protection de l'Atmosphère) qui doit définir la stratégie de l'Etat et des acteurs territoriaux pour améliorer la qualité de l'air au niveau local pour la période 2023-2027.

Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis pour le PPA St Etienne-Loire Forez (PPA3 SELF) pour cette période.

Après discussion, le Conseil Municipal à 10 voix pour et 1 abstention

Emet un avis FAVORABLE pour le PPA St Etienne-Loire Forez (PPA3 SELF) pour la période 2023-2027.

DEL.N°6-19/07/2022 - DELIBERATION TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire donne la parole à Kevin KLEIN qui rappelle la délibération du 25 juin 2019 concernant les tarifs du RPI.

Il précise que les tarifs de la cantine étaient de 3.85 €/repas pour les enfants et 4.70€ pour les adultes. La commission propose de répercuter la hausse du fournisseur de repas (prix d'achat 2021-

2022 =3,59€, 2022-2023 = 4.11€) à compter de la rentrée 2022. Le prix du repas adulte reste inchangé.

Cette décision est la même au sein du RPI.

Après discussion, le Conseil Municipal à 9 voix pour et 2 abstentions :

- **ACCEPTE** le tarif de 4.10 € pour les repas enfants et de 4.70€ pour les adultes.

DEL.N° 7-19/07/2022 – DELIBERATION TARIFS CONCESSION DE CIMETIERE

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée tous les tarifs actuels appliqués au niveau du cimetière, à savoir :

- * Délibération du 14/10/2011 (**tarifs du columbarium**) :
 - 350€ pour une durée de 15 ans
 - 600€ pour une durée de 30 ans
 - 60€ le prix de la porte.
- * Délibération du 24/07/2012 (**jardin du souvenir**) :
 - 30€ pour l'acquisition d'une plaque
 - Gratuit pour le déversement des cendres après enregistrement à la mairie.
- * Délibération du 24/10/2014 :
 - Suppression du droit d'acquisition des concessions perpétuelles.
- * Délibération du 27/12/2014 (**tarifs des concessions**) :
 - 150 € le m² pour les concessions cinquantenaires
 - 100 € le m² pour les concessions trentenaires.

L'objet de la délibération porte sur la ventilation des recettes issues de la vente de concession. Monsieur le Maire propose de répartir ces sommes de la façon suivante :

- Commune : 2/3
- CCAS : 1/3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INDIQUE** que les tarifs restent à l'identique jusqu'à nouvelle décision du conseil.

- **DECIDE** de fixer la répartition des recettes issues de la vente des concessions funéraires de la façon suivante :

- Commune : 2/3
- CCAS : 1/3

DEL.N° 8-19/07/2022 – DELIBERATION REPRISE DE CONCESSION DE CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°10 du 7 décembre 2018 concernant la reprise de concession en état d'abandon.

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry MALHIÈRE.

Thierry MALHIÈRE informe l'assemblée qu'une concession a été mal retranscrite dans cette dernière délibération, à savoir la concession :

Famille CROZET-SOLEILLER, FAVIER : carré A n° 23-24 à laquelle il convient d'ajouter le numéro **22** conformément à l'acte de vente de cette concession en date du 5 mars 1916.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité délibère :

Article 1. M. le maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations la totalité de la surface de cette concession **carré A n° 22-23-24** en état d'abandon.

Article 2. M. le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Monsieur le Maire donne la parole à Kevin KLEIN.

Les frais de transport scolaire inter-RPI s'élevaient à 110€ pour l'année 2021-2022. La commune avait opté pour une prise en charge à 50%.

Il propose de renouveler ce remboursement de 50% des frais de transport scolaire inter-RPI pour chaque enfant, pour l'année scolaire à venir ainsi que les suivantes jusqu'à décision contraire du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- de rembourser aux familles de la commune à hauteur de 50% les frais de transport scolaire inter-RPI pour chaque enfant, pour l'année scolaire à venir ainsi que les suivantes.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Recrutement d'une nouvelle secrétaire, Elodie CEPET, pour pallier le départ de Céline MAZET. Elodie débutera le 20 septembre 2022.
- France Service – La permanence sera les vendredis matin. Les Rendez-Vous pourront être pris à partir du 5 août. En parallèle, un animateur numérique proposera son aide aux personnes pour utiliser les services dématérialisés. Les secrétaires de la mairie devront assurer l'accueil des personnes, la prise de Rdv et faire remonter les informations sur les demandes.
- Sur cette dernière période, la Commune a enregistré 4 mariages, 1 naissance et 1 décès
- Le SNU s'est déroulé en deux périodes de 15 jours sur la Commune avec une cérémonie le 14 juillet sur la place du village
- Le Festival des Monts de la Balle s'est bien passé.

Concernant l'AFR, Mme Vinci a démissionné et est remplacée par Mme Rizand en attendant que quelqu'un soit recruté pour le poste.

- Désignation d'un référent ambroisie : Emilie BERAUD
- Projet de LFA en collaboration avec le SIEL pour installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux. Il y aura un recensement des bâtiments communaux potentiels.
- Projet éolien :
Aucune étude n'est engagée. Le conseil municipal souhaite associer tous les habitants à cette réflexion de la manière suivante :
Soirée de présentation réservée aux habitants, par le porteur de projet puis par un collectif d'opposants départemental
Permanences d'information du porteur de projet et du collectif d'opposants
Visite d'un site éolien en activité
Un calendrier sera mis en place pour l'automne
- Rencontre du conseil municipal avec M. Bazile, président de LFa, le 15 septembre

QUESTIONS DIVERSES

AUDIN-VERNET Françoise :

- Permis de Construire de l'école déposé le 28 juin
- Visite du Conservateur des Monuments Historiques et de la DRAC pour le classement de l'harmonium de l'église a eu lieu le 18 juillet

BERAUD Emilie :

- Des comptages d'espèces (animaux ou insectes) ont lieu sur la commune. Il convient de prendre des photos si on repère un spécimen peu commun

KLEIN Kévin :

- Les travaux de l'arrêt de car la Bruyères commenceront début septembre.
- Les travaux de l'abri bus de la Feuillat commenceront la dernière semaine de juillet
- Pour la rentrée scolaire, il n'y aura plus que 2 ATSEM et Catherine
- Pour le City Stade, la convention a été envoyée à la région. Il y a besoin d'un bornage par le géomètre pour finaliser. Un devis a été demandé à Monsieur BOUNIARD.

MALHIERE Thierry :

- Le poste d'employé technique n'est pas encore pourvu
- La maison du Champet sera louée à partir du 1^{er} août
- Deux appartements restent à louer
- LFA finance la pose de barrières à Arpheil. L'installation aura lieu semaine prochaine.
- A participé au COPIL OM (ordre du jour : nouveau calcul de redevances incitatives)
- A participé au COPIL dans le cadre du Plan Local de l'Habitat.
- La municipalité offre l'apéritif du 15 août à 11h sur la place.

PLANCHENAULT Daniel :

- Devis pour les panneaux multidirectionnels environ 1611.04€ HT.

POMMIER Lucas :**PRADINES Cédric :****ROBERT Clément :****RUIZ Joël :****VIALLE Sandrine :**

- Réunion du Comité de Tourisme de LFA – Points évoqués :
 - Mise en place du PCT (Projet Culturel de Territoire)
 - Label Terre de tissus pour 4 musées – Pour ce projet, LFA est associé à Forez Est
 - Festival Baroque
 - Plan Avenir Montagne
 - VVF de St Jean la Vêtre
 - Promotion de la Route des Vins

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à : 23h30 Signatures :			
AUDIN-VERNET Françoise		PLANCHENAULT Daniel	
BERAUD Emilie		POMMIER Lucas	
KLEIN Kévin		PRADINES Cédric	
MALHIERE Thierry		ROBERT Clément	
PEYRONNET Hervé		RUIZ Joël	
		VIALLE Sandrine	